

## **Avis relatif aux relations des accueils collectifs de mineurs avec le Snated-119**

Dans le cadre de ses travaux sur la prévention et la lutte contre les violences et incivilités et à l'invitation de la Secrétaire d'Etat Sarah El Hairy chargée de la jeunesse et du service national universel, le comité de filière animation formule des préconisations sur les relations entre les ACM et le 119. Celles-ci doivent permettre d'améliorer la qualité des signalements par les animateurs relatifs à l'enfance en danger et leur prise en compte par le 119, de manière à mieux protéger les enfants et mieux sécuriser les animateurs impliqués.

Le comité de filière animation souligne l'importance et la qualité du travail du 119, et de ses équipes, avec qui il partage un engagement indéfectible en faveur de la protection des mineurs.

Le 119 et les ACM ont construit des relations anciennes et indispensables (les ACM ont par exemple obligation d'afficher le 119 dans leurs locaux) et le comité de filière tient à saluer l'engagement du 119 dans ses travaux en vue d'améliorer encore les conditions d'appels par les animateurs et de réception par les écoutants du 119.

Dans cette perspective, le comité de filière animation appelle à une meilleure interconnaissance et compréhension des enjeux. Il importe en effet que le 119 puisse pleinement appréhender la diversité de l'animation, qui peut être bénévole, volontaire ou professionnelle et le fait que les animateurs, même professionnels, ne sont pas des professionnels de l'action sociale. Il entend que, dans la classification interne du 119 qui distingue les appels de mineurs et les appels des professionnels, les animateurs soient considérés comme faisant partie de ces derniers mais considère que cette qualification de professionnel ne doit pas induire des attentes à l'égard des animateurs qui ne correspondraient pas à leur statut et à leurs compétences. De même, il rappelle que les animateurs sont parfois confrontés à des situations d'urgence qui nécessitent une écoute immédiate et non un traitement différé comme c'est le cas pour la plupart des professionnels de l'action sociale.

Cette posture des équipes du 119 apparaît fondamentale pour garantir une qualité optimale de la relation avec les animateurs. Le comité de filière reconnaît qu'elle est déjà largement partagée mais considère que des améliorations concrètes pourraient être mises en œuvre pour la faciliter. Celles-ci reposent pour partie sur les ACM eux-mêmes mais dépendent également des moyens publics alloués au 119 mais aussi aux services de l'Etat en charge de la protection des mineurs qui accompagnent les ACM.

Le comité de filière formule 6 préconisations à l'égard du 119, des ACM et de l'Etat :

### **119 : Renforcer l'interconnaissance**

#### **1. Informer les animateurs sur les compétences du 119**

Malgré des relations ancrées en les ACM et le 119, l'information des animateurs doit être régulièrement renouvelée, compte tenu du turnover des équipes, et pourrait être renforcée. Il s'agirait en particulier de déployer des outils de communication pratiques et pédagogiques auprès de tous les organisateurs ACM sur les compétences du 119, et notamment sur sa compétence en matière de violences entre mineurs qui est parfois méconnue.

## **2. Sensibiliser les écoutants du 119 sur les spécificités des ACM**

Il importe que le 119 sensibilise ses écoutants sur les spécificités des appels émanant d'ACM et notamment sur la posture de l'animation et le caractère d'urgence qu'un tel appel peut recouvrir. Cette sensibilisation pourrait simplement prendre la forme d'un temps de rencontre et d'échange avec des organisateurs d'ACM avant la période estivale pour les ACM avec hébergement et à la rentrée scolaire pour les ACM périscolaires.

### **119 : Permettre un traitement plus rapide et efficace**

## **3. Prioriser les appels émanant des ACM**

Tout en comprenant que les appels d'animateurs soient catégorisés par le 119 comme des appels de « professionnels », même s'ils ne le sont pas, le comité de filière invite le 119 à organiser un traitement différencié des appels émanant des ACM de manière à se mettre pleinement en capacité de répondre aux situations d'urgence.

## **4. Mettre une fiche-type d'appels à disposition des animateurs**

En retour, les ACM doivent davantage être en mesure de qualifier les situations d'urgence et, d'une manière générale, savoir identifier les informations à rassembler et transmettre pour accélérer le traitement par le 119. En excluant de placer les animateurs dans une démarche d'enquête, une fiche-type pourrait ainsi être proposée aux organisateurs d'ACM synthétisant les informations nécessaires au traitement des situations.

Cette fiche sécuriserait également les animateurs qui s'interrogent souvent sur leur propre responsabilité et peuvent être mal à l'aise dans le recueil de témoignage se sentant devenir « enquêteurs », ce qu'ils ne sont pas et n'ont pas à devenir.

### **ACM : Mobiliser les organisateurs et leurs équipes**

## **5. Inciter les organisateurs d'ACM à adopter une structuration interne permettant un suivi de qualité**

Il est essentiel que les organisateurs d'ACM définissent des processus internes qui clarifient les rôles et responsabilités entre les structures locales et les têtes de réseaux nationales, entre des référents nationaux, les directeurs de structures et les animateurs, pour définir une stratégie globale, organiser la formation, le conseil, l'accompagnement, le suivi...

Cette structuration est nécessairement relative à la taille des organisations : les organisations de grande taille (fédérations associatives ou collectivités territoriales) ayant la capacité à mettre en œuvre une cellule centralisée tandis que les plus petites structures ont besoin de soutiens externes. Elle serait également de nature à sécuriser les animateurs, qui sont en première ligne face aux enfants et aux familles, et vis-à-vis de leur propre hiérarchie. Surtout, elle permettrait d'améliorer la qualité des appels et du suivi des mineurs concernés.

Dans les organisations qui en ont les moyens, le comité de filière animation recommande l'installation d'une cellule centrale dédiée, pour concevoir des directives et référentiels, piloter les actions de prévention, sensibilisation, formation et lutte contre les violences ; animer les équipes de direction de structures ; accompagner les équipes sur le terrain dans les actions à mener pour prendre en charge les situations individuelles (appels au 119 et au CRIP, contact avec les parents, gestion des groupes d'enfants) et décider des sanctions internes lorsque les auteurs de violences sont membres de l'association.

## Etat : Renforcer l'accompagnement des ACM

### 6. Donner les moyens d'un accompagnement national et local par les services de l'Etat

Au niveau national, le comité de filière invite l'Etat à contribuer davantage à la mise à disposition d'outils de formation et d'information dans une perspective d'harmonisation des pratiques de la filière.

Au niveau départemental, il reconnaît l'importance du rôle de contrôle assuré par les services départementaux jeunesse, engagement, sports mais insiste également sur le besoin d'accompagnement et de conseil ainsi que de transmission de directives territorialisées et régulières. Cet accompagnement est particulièrement nécessaire pour les petites structures qui sont souvent moins outillées que les plus grandes. Il repose sur un renforcement des moyens des services de l'Etat.